



ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 fr.
Par la poste... 13 fr.
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND, OSTENDE), departure times, and fares for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ALLEMAGNE. — Francfort, 12 janvier.

On écrit de Munich, le 8 janvier : On parle de l'arrivée d'un général russe qui instruira le duc de Leuchtenberg dans la langue russe et les commandements militaires de sa patrie d'adoption.

On écrit de la frontière de Pologne, le 26 décembre : Les bruits relatifs au projet d'élever le futur gendre de S. M. le duc de Leuchtenberg à la dignité de vice-roi de Pologne, paraissent prendre quelque consistance.

On écrit de Darmstadt, le 12 janvier : Un grand nombre d'habitans de notre ville, tant bourgeois qu'employés, ont décidé de donner une sérénade à S. A. R. le grand-duc comme un témoignage de leurs sentimens à l'occasion de la grâce que S. A. R. a accordé aux condamnés politiques.

Un citoyen de cette ville donnera samedi prochain, à la Maison-de-Ville, un dîner de cent couverts pour les pauvres de la ville, afin de célébrer cet heureux événement.

On écrit de la frontière d'Italie, 1er janvier : La tranquillité est totalement rétablie dans les états-romains, les 2 régimens suisses qui ont été engagés pour le service du pape pour une période de 20 ans, s'élevant à 4600 hommes, suffisent pour réprimer tout essai de troubler de nouveau la tranquillité.

ANGLETERRE. — Londres, 14 janvier.

La cour prendra le deuil immédiatement, à l'occasion de la mort de la duchesse de Wurtemberg.

Un meeting très-nombreux; a eu lieu à Marylebone, à l'effet de pétitionner pour le rappel immédiat de la loi des céréales. La pétition est déjà couverte de plus de 10,000 signatures.

On a reçu des nouvelles de Lisbonne, à la date du 6 courant : Les séances des cortès ont été jusqu'à présent sans intérêt, n'ayant été consacrées qu'aux élections et aux points de forme.

Variétés.

MARIO DE CANDIA, ténor de l'Opéra.

Mario de Candia est né en 1815, à Cagliari (Sardaigne) d'une famille noble. Son père avait le grade de général dans l'armée piémontaise; il était en bonne position à la cour de Turin, et plusieurs fois il fut envoyé comme gouverneur à Gènes et à Nice.

Lors d'un voyage qu'il fit à Paris, M. Candia retrouva ici, dans la jeunesse fashionable, un camarade de l'école des pages; on le produisit dans un monde d'artistes. Là il se laissa aller aux conseils et peut-être aussi à l'inspiration qui le portait au théâtre.

Michelotti, Bordogni et Ponchard furent ses professeurs; la diction, le chant et l'expression devaient lui être enseignés par ses trois maîtres.

Les ambassadeurs de France, d'Autriche, de Russie et de Prusse, ont travaillé samedi au Foreign-Office, où le même jour s'est réuni le conseil du cabinet qui a été de deux heures et demie en délibération.

FRANCE. — Paris, le 15 janvier.

Dans la séance d'hier la Chambre a voté sur le paragraphe de l'adresse relatif à l'évacuation d'Ancone.

Le ministère a obtenu contre la coalition une majorité de 29 voix. Le nombre des votans était de 427, sur lesquels 228 ont voté pour l'amendement qui approuve l'évacuation d'Ancone; 199 voix ont voté contre.

Ce résultat a produit une vive sensation dans l'intérieur de la Chambre et au-dehors. Aujourd'hui la discussion est ouverte sur le paragraphe relatif à l'affaire Suisse.

Le Journal des Débats cherche à nier qu'aucun légitimiste se soit rallié au ministère, et il s'avance beaucoup en prétendant que la majorité relative de 14 voix que le ministère a obtenue lui est désormais irrévocablement acquise.

La majorité acquise au ministère, dans la discussion du paragraphe d'Ancone, a excité une heureuse influence sur les cours des fonds publics. Le 5 p. c. et le 5 p. c. étaient tous deux très-demandés à l'ouverture du parquet et l'on a coté le cours de 110 65 et 79 10.

Les actions de la Banque de France, ouvertes à 2610, sont montées à 2650; il y avait sur cette valeur beaucoup de demandes.

Les fonds belges se sont aussi relevés; le 5 p. c. se demandait à 66-75; les actions de la Banque de Belgique, ouvertes à 595, sont montées à 605.

L'actif espagnol était aussi très-bien tenu; il s'est fait à 17 5/4. L'emprunt d'Haiti a été coté 420 et 415.

Les chemins de fer étaient beaucoup plus fermes que dans les bourses précédentes. Le bruit s'accréditait que le gouvernement accorderait sans difficulté un minimum d'intérêt de 5 p. c.

On lit dans le Moniteur Parisien : Les renseignemens suivans qui nous sont transmis sur Saint-Acheul par une personne bien informée, et digne de foi, nous paraissent mériter toute confiance.

Il n'y a plus aucun enseignement à Saint-Acheul; les salles des classes viennent d'être fermées et démeublées. La bibliothèque théologique qui servait à l'enseignement et aux études de la compagnie de Jésus, a été transportée dans la maison des jésuites de Brugelette en Belgique.

Un noviciat de plus d'une année a été rempli par les études persévérantes et les plus assidues auxquelles un élève puisse se livrer.

Un instant on put craindre de voir tous ces travaux compromis; une affection du larynx mit sa voix en danger. La vigueur de la jeunesse triompha de la maladie.

Les professeurs déclarèrent enfin que l'élève était prêt pour la scène; mais le gentilhomme effrayé, éperdu, ne trouvait pas en lui la force suffisante pour affronter la terrible épreuve du théâtre; il n'osait pas se produire. Qu'on nous passe ce mot, il fallut le dresser au public.

Il a paru sur la scène. La destinée d'artiste a définitivement succédé à ses espérances d'avancement militaire; il a agi ainsi, malgré mille sollicitations, mille avertissemens, mille remontrances venus de toutes parts, et même, dit-on, du roi de Sardaigne, lui-même.

On sait le reste. S'il faut en croire les nouvelles du monde musical, Donizetti réserve à Mario un rôle dans son opéra de Polyeucte, qu'il destine à notre première scène lyrique.

MADemoiselle RACHEL.

Voici quelques réparties recueillies dans le monde parisien; ces mots dont nous pouvons garantir l'authenticité, serviront à faire connaître de quel tact merveilleux est douée la jeune actrice sur laquelle sont actuellement dirigés tous les regards de la foule.

Dernièrement mademoiselle Rachel dinait chez madame A..., une des femmes qui honorent le plus les lettres contemporaines. On vint à parler de la riche et belle fortune que le théâtre procurait à ceux qui avaient adopté la faveur publique.

aux ecclésiastiques dont il s'agit, lesquels selon lui, doivent être considérés comme des prêtres séculiers, vivant en commun, mais se livrant individuellement, et dans diverses paroisses, aux fonctions de leur ministère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 janvier.

(Présidence de M. Dupin.)

QUESTION D'ANCONE.

A deux heures moins un quart, ouverture de la séance et lecture du procès-verbal.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. Vatry présente quelques observations en faveur de l'adresse; il pense que l'évacuation d'Ancone ne devait pas être opérée sans garantie.

M. Baude cherche à justifier la conduite du ministère; il pense qu'il ne faut rien induire de la note rédigée par M. Thiers, lors de son ministère. Que M. Thiers, dit-il, me permette de le lui dire, parce que c'est ma conviction.... Cette lettre a été écrite dans le premier mouvement... Lors même, dit en terminant M. Baude, que je serais aussi ardent auxiliaire de la coalition que je suis son adversaire déclaré, dans l'intérêt de mon pays j'approuverais la conduite du ministère à Ancone. C'est pourquoi je vote contre l'adresse et en faveur de l'amendement proposé au quatrième paragraphe.

M. Guizot. M. le président du conseil dans son habile argumentation de la séance dernière, s'est appuyé surtout pour justifier sa conduite sur deux argumens, la tradition des cabinets antérieurs, et la dignité de la France.

J'établirai d'abord et d'après les paroles mêmes de M. le président, qu'il est impossible que ses résolutions aient été dictées en rien par les projets du cabinet du 11 octobre, puisqu'il n'a connu les pièces contenant l'exposé de ses projets que six jours avant la discussion. (Rires à gauche.)

M. Guizot soutient ensuite généralement qu'aucun des cabinets qui ont précédé celui du 15 avril, n'avait relativement à l'occupation d'Ancone, les seules intentions que leur a prêtées M. le président du conseil : un des moyens les plus légitimes du droit public.

C'est, lorsqu'on a un gage entre les mains de s'en servir... Cela est élémentaire en matière de droit public, (murmures divers) et jamais les cabinets précédens n'ont renoncé à se servir de l'occupation d'Ancone pour faire réussir de grands desseins.

Comment! nous aurions déployé une force militaire, fait une expédition maritime dans le but d'occuper Ancone, et tout cela pour en sortir sans la moindre réclamation.... comme une sentinelle qu'on relève de son poste. (On rit.)

L'Autriche vous a ouvert la voie, elle vous a indiqué ce que vous aviez à faire. En 1856, elle avait promis d'évacuer les légations; cependant quand on vint l'en sommer sur l'accomplissement de la condition mise à sa promesse, elle répondit que les circonstances ne le lui permettaient pas, et qu'elle avait besoin que son ambassadeur en conférât à Rome

je ne demande pas de l'argent, je ne désire que deux choses, de la gloire et des amis.

Madame de..., présente à cette réunion, sollicita si vivement mademoiselle Rachel de lui accorder une soirée, que la jeune tragédienne ne put résister à la gracieuse instance de cette invitation. Au jour fixé, M. de Châteaubriand était dans le noble salon. Après avoir entendu Mlle Rachel, il lui dit, avec cette solennelle mélancolie qui s'est emparé de lui : « Quelle dommage, mademoiselle, de voir naître de telles choses au moment où l'on va mourir. — Monsieur, lui répondit Mlle Rachel, avec un doux accent de caresse, il y a des hommes qui ne meurent jamais. »

Elle comprend très-bien le reproche qu'on lui adresse de manquer de sensibilité. « Je cherche, dit-elle, mais quand je veux atteindre l'accentuation qui va au sentiment tel que je le conçois, ma voix est fautive. » Cette observation est toute musicale; Talma éprouvait la même chose.

Cette douce humilité et la simplicité qui lui sont naturelles ne l'empêchent pas d'avoir un légitime orgueil. Un fonctionnaire des beaux-arts, connu par le ridicule de son ton tranchant, croyait pouvoir prendre avec elle des airs protecteurs; il avait le geste familier et la parole dédaigneuse : « Nous voulons, disait-il, que la petite Rachel... » Il affectait de revenir et d'appuyer sur cette manière de la désigner à chaque instant. Elle fut choquée de cette façon d'être, et elle ne le dissimula pas. Elle a deviné le sentiment de la dignité d'artiste.

Et, avec tous ces mérites, elle n'a pu perdre encore les allures d'une éducation pauvre et commune; après avoir récité les plus beaux vers du monde, elle dit : « Pour aller plus vite, je vas descendre par la grande escalier. »

avec le nôtre : telle est la ligne de conduite qu'on nous avait tracée, et qu'il aurait fallu suivre.

Je ne puis que m'étonner de l'attitude qu'on nous fait prendre dans ce débat !... Comment on n'est pas content d'avoir évacué Ancône. On veut que nous ayons eu tort d'y entrer ! (Dénégation au banc des ministres.)

A chacun ses œuvres, à M. Casimir Périer, l'initiative de la politique d'influence, qu'il ne faut pas confondre avec la propagande, et l'occupation qui en est la conséquence... Au 11 octobre le maintien de cette politique : à vous ministres du 15 avril, l'évacuation ? (Approbation à gauche.)

L'un des orateurs les plus éminents de l'Angleterre, M. Canning, s'est vanté jadis que son pays avait le pouvoir de faire là ou bon lui semblait éclater la tempête... Mais la prévoir et la prévenir là où elle doit éclater, c'est le droit de la France... vous l'avez méconnu, vous l'avez oublié ! — (Sensation.) Je maintiens le § de l'adresse.

M. Thil. Je n'interviens point dans ces solennels débats pour défendre quelques positions et empêcher une circulation de porte-feuilles. (Rires.) Après l'orateur que la chambre vient d'entendre, j'ai droit d'attendre d'elle beaucoup d'indulgence et un peu de silence.

Messieurs, l'honneur s'inquiète, la morale s'alarme devant la prolongation de nos débats... la France et l'Europe sont attentives. Je suis dans une sorte de perplexité ; des questions que j'avais crues fort simples sont débattues par des hommes d'un grand talent et d'une haute probité.

La diplomatie, dit-on, à ses allures, et ses simples promesses sont quelquefois contenues dans un filet à larges mailles (Hilarité légère.)

Qui donc à moins, comme dit le poète, de fermer les yeux pour ne point voir, se refuserait à reconnaître que la convention du 16 avril 1852 a un but déterminé... que tout est réglé à l'avance pour toutes les éventualités ? faut-il de nouveau conter les clauses de ce traité ?

L'orateur entre dans la discussion des causes et des résultats qu'il trouve parfaitement conformes et logiques.

Permettez, continue-t-il, qu'à l'occasion de l'occupation d'Ancône, j'intervienne un moment les rôles, vous en comprendrez mieux ma pensée ;... c'est l'Autriche qui occupe Ancône, c'est la France qui est dans la Romagne... notre gouvernement, sur la demande du saint-siège et plein de confiance dans les traités, fait rentrer en France notre armée ;... l'Autriche au contraire ayant reçu sa leçon, garde Ancône, qui reste occupée, et ce traité, exécuté par nous, ne l'est pas par l'Autriche !...

Hommes généreux ! députés français, quel serait votre saisissement en apprenant ce procédé panique... Je vous entends ! votre indignation ne peut se contenir, et vous prononcez cet ultimatum : l'évacuation d'Ancône ou la guerre ! Je vous laisse à tirer les conséquences. Quel funeste poison a donc circulé dans nos veines, quelles ambitions politiques ont donc égaré nos esprits ?

Ici M. Thil donne lecture du paragraphe de l'adresse. Pourquoi, dit-il ensuite, exiger l'évacuation sous d'autres conditions que celles qui avaient été formellement stipulées lorsqu'en même temps vous reconnaissez que la France a toujours montré une fidélité scrupuleuse à observer les traités ? (Sensation.)

J'éviterai toute espèce de faux fuyant et je veux serrer de près mon adversaire. (M. Guizot prête une vive attention.) Je défie les diplomates de déclarer le front haut et sans peur que le droit était pour nous et que nous pouvions loyalement rester à Ancône ? (Sensation.)

L'intérêt que nous avions à garder Ancône, cet intérêt qui me paraît douteux, fût-il évident, ne nous donnait point le droit d'enfreindre des stipulations claires et librement consenties.

C'est une erreur de croire que le moyen d'augmenter notre influence en Italie, serait d'y rester en ayant violé la foi des traités. (Marques d'adhésion au centre.) Appelés à rendre ici un verdict solennel, messieurs, recueillez-vous, prenez du calme !

Thémistocle disait à ses concitoyens qu'ils pouvaient assurer la domination d'Athènes surtout le Péloponèse : rien n'est plus utile, dit Aristide que le projet de Thémistocle, mais rien n'est plus injuste, et le projet fut abandonné. Athènes alors fut vertueuse, et elle était digne de sa puissance et de sa gloire !...

Après ce remarquable discours, M. Thil est vivement félicité par ses amis...

METS FAVORIS DE QUELQUES FORTES TÊTES ET DE QUELQUES BEAUX ESPRITS.

Dans plusieurs cercles il est devenu d'usage de tenir des notes sur les habitudes et la manière de vivre des poètes et des prosateurs, d'étudier leurs petites faiblesses, leurs caprices et leurs goûts particuliers, et d'en profiter pour rire ensuite des sentiments et des assertions qui se trouvent dans leurs écrits. Cette manière de procéder est celle de portraitistes auxquels l'art et le talent échappent ; si cette manière de faire avait été naguère d'usage, quelle riche moisson n'eussent pas eu dans les champs de la littérature nos collecteurs de notices ? Avouons cependant qu'une liste complète des penchans gastronomiques et des habitudes d'hommes distingués serait encore plus intéressante qu'une de ces collections d'autographes qui donnent aujourd'hui pleine carrière au sarcasme physiologique.

Charlemagne préférait à tout des viandes rôties, surtout du gibier. Des chasseurs étaient tenus de lui apporter ces mets favoris tout embrochés sur table.

Les boissons favorites de Luther, mort en 1546, étaient de la bière de Torgau et du vin du Rhin.

Mélauchion, mort en 1560, fut, du moins durant toute sa jeunesse, grand amateur de soupes à l'orge. Il donnait souvent une portion de viande pour une portion de soupe semblable, lorsqu'il étudiait au Conventorium de Tubingen. Il aimait de plus les goujons et d'autres petits poissons de ce genre (*melanurus* et *fudulos*), en outre des légumes et toutes sortes de puttiellas (décoction de légumes et de viandes hachées.) Les viandes et les gros poissons lui répugnaient ; il était du reste ennemi de tout banquet. Il disait qu'il lui serait facile de suivre la manière de vivre de Pythagore.

M. Chaix-d'Est-Ange monte à la tribune. Il est quatre heures et demie.

A la fin de la séance, on est allé aux voix sur l'amendement de M. de la Pinsonnière, ainsi conçu :

« Vous nous annoncez, sire, que les troupes autrichiennes ont quitté la Romagne, et que les nôtres sont sorties d'Ancône. La France, après avoir hâté par sa présence le terme de l'intervention étrangère dans les états du saint-siège, dont l'indépendance nous intéresse à un si haut degré, a donné un nouveau témoignage de son respect pour les traités et de la loyauté qui convient à une grande nation. »

Voici le résultat du scrutin : Votans 427 ; majorité absolue 214 ; pour l'amendement 228, contre 199. L'amendement est adopté à une majorité de 29 voix.

Aujourd'hui, l'ordre du jour de la chambre des députés est la discussion du projet d'adresse (quatrième paragraphe.)

« Un dissentiment a éclaté entre votre gouvernement et la Suisse. Nous désirons qu'il n'ait point altéré les rapports de vieille amitié qui unissaient les deux pays et qu'avaient encore resserrés les événements politiques de 1850. »

M. Moreau (de la Meurthe) demande la suppression de ce paragraphe.

M. Larabit l'appuie et fait l'éloge du prince Louis Napoléon. M. le président : Vous ne devez pas faire l'éloge de celui qui a provoqué le complot de Strasbourg.

M. Larabit : Je suis dans la question et vous n'avez pas le droit de m'interrompre.

M. le marquis de Lagrange craint que le ministère n'ait commencé trop tôt et fini trop vite les négociations avec la Suisse.

M. Baude dit que le paragraphe de l'adresse a pour but de reconsidérer notre diplomatie.

M. Dufaure appuie le paragraphe.

M. le président du conseil le combat.

M. Barrot accuse le gouvernement français d'avoir mêlé ses notes diplomatiques à toutes les notes diplomatiques de la sainte-alliance. Il déplore que le gouvernement de juillet ait été sur le point de tirer le canon contre son allié le plus nécessaire.

Il est 4 heures 1/2, la discussion continue.

On assure que M. le duc Decazes a été chargé par le roi de réunir les éléments d'un nouveau cabinet, pour le cas à peu près certain où M. Molé sera obligé de se retirer. Ce bruit explique les visites fréquentes de M. Decazes à M. le maréchal Soult et à M. Thiers. On voudrait décider M. Soult à entrer au pouvoir sous la présidence de M. Molé.

On assure que M. l'amiral Jacob a reçu l'assurance de remplacer M. de Rosamel comme ministre de la marine.

HOLLANDE.

La Haye, le 15 janvier. — On écrit de Nimègue : Une partie de la garnison de Grave s'est mise en marche. De plus hier soir une forte patrouille est sortie de notre ville et les avant-postes ont été renforcés, afin de prévenir toute tentative des avant-postes belges, placés tout près d'ici.

On remarque également quelque mouvement parmi les troupes cantonnées aux environs de cette ville et de Bréda. Ces mouvements se rattachent aux mesures de précaution prises par le gouvernement. C'est ainsi que sont passés par ici la batterie d'artillerie n. 9, une partie de la 8^e *afdeling* et du régiment de cuirassiers n. 1, afin d'être cantonnés plus près des frontières.

— On annonce de Bois-le-Duc, à la date du 14 janvier, que sous peu de jours le quartier-général de Tilbourg sera transporté dans cette ville. (*Handelsblad.*)

— On nous écrit de Londres, le 11 janvier :

La conférence n'a pas eu de réunion pendant le mois écoulé ; lord Palmerston a été absent, mais il est revenu en ville mardi dernier. On avait cru long-temps ici que la France en demandant un délai de la Conférence, s'était réservé à part soi de faire des observations sur le projet de lord Palmerston, relatif à l'arrangement des différends belges, ou de proposer d'y introduire tels changements qu'elle jugerait convenables dans l'entretemps. Mais comme maintenant les débats des Chambres françaises sont tellement avancés que le mystère à cet égard n'est plus jugé nécessaire, on apprend que le délai n'a pas été demandé par la France, en vue de soulever de nouveaux embarras, mais seulement pour con-

Le Tasse aimait passionnément les fruits confits, les massépains et les autres mets sucrés cuits au four. Il mangeait la salade avec du sucre.

Henri IV roi de France, mort en 1610, était un mangeur immodéré d'huîtres et de melons ; il n'était pas rare de le voir s'en charger l'estomac. Sa boisson favorite était le vin d'Arbois, qui croit en Franche-Comté, dans un terrain fort médiocre.

Charles XII, roi de Suède, mort en 1718, préférait, dit-on, une tartine de beurre à toute friandise.

Voltaire était un insatiable buveur de café comme Napoléon et Frédéric-le-Grand. Le met favori du dernier était du polenta, espèce de gâteau d'orge torréfié, réduit en poudre.

Crébillon le jeune, mort en 1777, se distinguait par une force toute extraordinaire dans l'art d'avaler les huîtres.

Les mets favoris de Lessing, mort en 1781, étaient les lentilles.

Klopstock, mort en 1805, était un amateur passionné de raisins. Parmi ses mets favoris figurent les pâtés, principalement ceux aux truffes, le saumon, la truite saumonée, les viandes boucanées, et parmi les légumes, les pois. Il affectionnait le vin du Rhin, d'une manière toute particulière, et buvait souvent dans ses dernières années, sa bouteille de Bordeaux.

Kant, mort en 1804, comptait jusque dans les dernières années de sa vie, au nombre de ses mets favoris, une purée de lentilles, une purée de panais préparée au lard, un pudding au lard à la pomméranienne, un pudding de pois secs aux pieds de porc, des fruits séchés au four de Pomméranie. — Il restait ordinairement à table d'une heure à quatre.

Schiller, mort en 1805, aimait dans sa jeunesse, le jambon d'une manière toute particulière. — Nous avons sous nos yeux une note étendue des dépenses faites par M. Schiller, en 1782, pour ses soupers chez un

maître l'opinion des chambres à cet égard, et diminuer ainsi les difficultés contre lesquelles le ministère aurait à lutter. On nous a fait part de bonne source, et cette nouvelle est importante, que la France, en demandant un délai, a promis de signer à la mi-janvier les clauses dont les grandes puissances sont convenues ; cette circonstance, vu l'union qui règne entre les puissances, conduira, nous n'en doutons pas, à un prompt résultat.

» Il ne faut cependant pas perdre de vue que la France, pas plus que les autres puissances, ne s'est pas engagée par écrit. Tout s'est passé verbalement entre le comte Sébastiani, lord Palmerston et les autres ambassadeurs. Il ne faut pas non plus s'attendre à ce qu'on s'en tienne strictement à la fixation du 15 janvier pour s'obliger l'un l'autre à signer ce jour-là. On doit plutôt s'attendre à ce que, s'il existe en France des raisons pour retarder de quelques jours encore cette signature, on sera d'autre part assez conciliant pour y consentir de nouveau. Ce qui, du reste, rend ce délai plus vraisemblable, c'est la nouvelle offre de la Belgique d'une somme à payer à la Hollande, comme indemnité, pour l'abandon du Luxembourg et du Limbourg. Quoi qu'il n'y ait que peu ou point de probabilité que cette proposition provoque aucune modification dans les décisions de la conférence, celle-ci ne pourra cependant pas se dispenser de la prendre en considération et d'y vouer toute l'attention que les parties contendantes ont le droit d'exiger de leurs arbitres. Il faut donc considérer la nouvelle proposition à propos de laquelle M. de Gerlache doit, dit-on, se rendre à Londres, comme le dernier effort de la Belgique. Peut-être servira-t-elle à gagner quelques jours encore. (*Avondbode.*)

— Le correspondant bruxellois du *Handelsblad* dit que les lettres de M. de Gerlache font espérer que le cabinet anglais accueillera favorablement les propositions dont M. de Gerlache est porteur et que M. de Sébastiani a reçu l'ordre d'appuyer ces propositions.

— On écrit de Francfort 12 janvier à l'*Avondbode* :

« Il est probable qu'avant peu la conférence fera connaître officiellement ses résolutions et l'époque où la mise à exécution aura lieu. Il ne faut pas s'attendre que cette exécution soit très-prochaine.

— Les journaux hollandais ne confirment pas les bruits qui ont couru à Bruxelles sur des combats entre les avant-postes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 janvier.

Hier, le roi a travaillé avec M. le ministre des travaux publics.

S. M. a reçu, en outre, M. Dandrimont, président de la cour d'appel de Liège, et le baron Tahon de Lamotte, ancien bourgmestre de Mons.

— Par arrêté royal en date du 5 janvier 1859, le sieur Vincent Verona, consul à Palerme (Deux-Siciles), est révoqué de ses fonctions.

— Par arrêté royal en date du 7 janvier 1859, le sieur Félix Otero, est nommé vice-consul à San-Lucar (Andalousie.)

— Par arrêté royal du même jour, le sieur Ferdinand Blanco-White est nommé vice-consul à Séville (Andalousie.)

— L'avant-dernière nuit il est passé par cette ville un courrier du cabinet britannique, allant à Vienne avec des dépêches.

— On assure que plusieurs promotions auront lieu sous peu dans la garde civique, et que le commandement des quatre légions serait donné à un grand personnage avec le grade de colonel.

— Un détachement de la 8^e batterie d'artillerie, en garnison à Anvers, est arrivé hier ici, se rendant dans les environs d'Atb, pour chercher des chevaux.

— Le service funèbre de M. Jean-Baptiste De Roy, le doyen de nos peintres, a eu lieu hier à 11 heures du matin dans l'église de Caudenberg ; un grand nombre d'artistes et amis du défunt y ont assisté.

— Le malheureux M. Levi, qui a eu les deux jambes broyées sous les roues des waggons et a subi ensuite l'amputation, a succombé ce matin à 5 heures. Il était père d'une nombreuse famille qu'il laisse en proie à la plus profonde douleur.

— La société pour construction de machines établie rue du Renard, vient de terminer son premier remorqueur. Il est en route en ce moment pour se rendre au chemin de fer.

aubergiste de Stuttgart. On y trouve chaque jour du jambon et une quantité minime de vin de pays.

Wieland, à l'exemple des Athéniens, affectionnait d'une manière toute particulière les gâteaux et les mets cuits au four. Lorsqu'il savait que sa femme avait dans ses armoires quelque chose de semblable, il se levait souvent encore après minuit pour lui dérober la petite friandise et la manger tranquillement dans son lit. Vers 1774, il avait à souper tous les dimanches une *Tatsche* gâteau assez renommé que l'on mange à Bilerach. Les truites des Alpes, tirées des vallées du Ziller, lui paraissent tellement succulentes qu'il lui arrivait souvent de parler deux années d'un repas où ces poissons avaient figuré. Dans sa vieillesse il aimait à prendre un verre d'eau de cerises.

Mauillon a lui-même raconté qu'il préférait à tout des pois, des haricots secs et de la viande boucanée.

La biographie d'Alexandre Poppe, mort en 1744 a mentionné que rien était plus cher au poète qu'un menu friand et bien composé, et celui de Goethe, que son honneur affectionnait particulièrement le Champagne. Il y a de fortes présomptions pour croire qu'il en est ainsi de tous les poètes ; nous le croirons du moins jusqu'à preuve contraire.

Nous terminons ces notices gastronomiques par quelques indications sur les changements introduits dans les heures des repas. Nous ferons d'abord observer combien il est impropre d'appeler en allemand *repas de midi*, le principal repas du jour, que les Romains nomment la *cena*, les Français le *dîner*, les Anglais le *dinner*, mots divers par lesquels on désigne le repas auquel on consacre le plus long espace de temps, auquel on prend part avec le plus de plaisir et qui fait éprouver le plus de jouissance, et après lequel on se livre à des heures de récréation ou de douce somnolence. A la porte de la salle à manger de Paeca, secrétaire du sénat, on lisait dans la seconde moitié du XVI^e siècle l'inscrip-

Arrivé au coin de la rue des Chapeliers, le charriot qui le transporte a atteint une voiture et l'a brisé en partie de son choc. On a donné à ce remorqueur le nom de *St-Michel*, patron de la ville de Bruxelles.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume pendant la 2^e semaine du mois de janvier :

Arlon, froment fr. 20 41, seigle fr. 12 77; Anvers fr. 24 18, s. 14 05; Bruges, fr. 25 78, s. 15 82; Bruxelles, fr. 25 17, s. 14 82; Gand, fr. 24 45, s. 15 28; Hasselt, fr. 22 60, s. 15 10; Liège, fr. 21 74, s. 16 60; Louvain, fr. 25 75, s. 14 11; Namur, fr. 25 60, s. 15 65; Mons, fr. 24 15, s. 15 10.

Il résulte des dispositions, combinées ensemble, des lois du 31 juillet 1854 et du 5 janvier 1859, ainsi que l'état ci-dessus : 1^o que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1859 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un simple droit de balance de 50 centimes par 1000 kil., 2^o que les grains et farines de froment et de seigle continuent d'être prohibés à la sortie, 3^o que les pommes de terres et leur farines sont prohibées à la sortie.

Bruxelles, le 17 janvier. — (5 heures.) — Le courrier de Paris étant en retard, et, toutes les nouvelles pouvant exercer de l'influence devant venir de ce côté, il y a eu suspension de transactions. En fait politiques : on parlait de l'envoi de plusieurs courriers pendant la nuit, porteurs de dépêches pour les généraux qui sont à la frontière. Il était pour la vingtième fois question d'un changement de ministère en France; mais, comme précédemment, personne ne veut y croire sans preuve officielle.

Fonds de l'Etat toujours faibles : dette active 212 p. c. 55, 5 p. c. 98 5/4 P., 4 p. c. 88 1/2 P., 5 p. c. 67 1/4 P. Société Générale titres en nom, fl. 756, certificats au porteur émission de Paris 1600 A., Société de Mutualité 1068 75 (106 7/8) et A., Actions-Réunies 550 (55) A., Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (110 1/2) A.

L'actif espagnol, sans affaires, le cours de Paris n'étant pas connu est coté 16 5/8 A. 1/2.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.
Huile de colza tant au comptant qu'à terme très faible, celle de lin également en baisse; graines grasses sans affaires; tourteaux de colza tiennent prix, ceux de lin sans demandes.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique — Ardois 10 7/16 1/2 7/16 A.

Amsterdam, 15 janvier. Ardois — 16 5/4, sans variation.

LIÈGE, LE 17 JANVIER.

La Hollande s'émeut de notre attitude. La concentration de nos troupes sur la frontière et les préparatifs de défense de Venloo, ont provoqué, dans l'armée commandée par le prince d'Orange, un mouvement en avant, qui a excité quelque inquiétude, mais qui n'annonce aucune tentative d'invasion. On se met sur ses gardes des deux côtés et l'on semble se préparer à une lutte que beaucoup regardent comme inévitable. Toutefois ces démonstrations sont loin d'être un signal de combat et doivent être considérées comme de simples mesures de précaution en cas d'attaque. Il ne faut pas croire que la guerre soit décidée. Tout le monde recule devant cette terrible nécessité, la Hollande surtout, qui n'aurait rien à y gagner, et tout à y perdre, car elle sait fort bien que, depuis 1851, la Belgique a su se créer une armée brave et aguerrie. La Prusse n'est pas encore déterminée non plus, à intervenir, l'épée à la main, dans le dénouement de la question belge. Ce serait une mission fort dangereuse pour elle. On n'aperçoit pas l'ombre de préparatifs dans les provinces rhénanes. Les garnisons des places frontières n'ont pas été renforcées. Aucun changement notable ne s'y est opéré. Nous vivons dans l'attente d'un événement que tout le monde ignore. Un seul fait est venu soulever un coin du voile sous lequel se cachent nos destinées; mais il nous est hostile; c'est l'abandon complet de la France, c'est son refus d'appuyer nos prétentions. La Hollande a donc pour elle, aujourd'hui, toutes les puissances représentées à la conférence de Londres, et nous, nous n'en avons aucune! Cependant on négocie toujours. Ne renonçons donc pas à tout espoir.

Il est du devoir de tous les citoyens, quand la patrie est en danger, quand elle est menacée dans ses intérêts les plus chers, de veiller à sa défense. Mais partout où il y a un gouvernement régulier, il faut que les efforts des citoyens, pour être utiles et fructueux, soient subordonnés à l'action du pouvoir qui seul dispose des véritables forces de l'état. Qu'on cherche à le seconder dans l'organisation de sa résistance à des prétentions injustes, c'est bien, très-bien, mais il ne faut point qu'on s'isole de lui, et qu'on forme, à ses côtés, des associations qui puissent embarrasser sa marche et gêner

la suivante : *Pransurus anto X ne venito, post X ne maneto* : ne venez dîner ni avant ni après dix heures.

En 1545, les étudiants nobles de Toulouse dinaient à 10 heures et soupaient à 6 heures.

Lors du mariage du prince de Jallers, célébré à Dusseldorf, on se mit à table entre 5 et 6 heures pour prendre le souper.

Il était d'habitude jusqu'en 1606, dans le chapitre de Tubingue, de dîner à 9 heures du matin. On n'y déjeunait jamais.

Les comtes d'Erbach dinaient, en 1627, à 9 heures du matin.

D'après les réglemens d'intérieur du duc Ernest de Gotha de 1648, on mangeait chez lui en été et en hiver, à dix heures, trois quarts du matin et à cinq heures trois quarts du soir.

Le roi Georges I^{er} d'Angleterre, mort en 1727, mangeait après deux heures et les classes distinguées de Londres ne dinaient, en 1760, qu'à quatre heures.

Georges III dinait, en opposition avec les mœurs anglaises, à une heure après-midi et soupaient à dix heures du soir.

Philippe V d'Espagne, mort en 1746, dinait à midi. Il en fut de même de Charles III, mort en 1788; on avait alors la coutume de montrer au roi et à ses convives cent plats différens dont une quarantaine seulement étaient posés sur la table.

Entre 1760 et 1770, les doges et sénateurs de Venise, ainsi que la classe ouvrière, dinaient à midi précis; toutes les classes de la société en faisaient de même à Bafavia et dans la ville du Cap. En 1798, on dinait aux tables d'hôte de Florence à trois et quatre heures.

La classe distinguée de Berlin dinait en 1778, à deux heures et soupaient à neuf heures.

Catherine II et l'empereur Paul dinaient habituellement à une heure;

ner le développement de ses moyens. C'est ce que comprendra la jeunesse de nos écoles dont le patriotisme vient de se révéler avec tant d'éclat. En 1851, les élèves de l'université de Leyde sollicitèrent du roi Guillaume la faculté de lever et d'organiser un corps de volontaires choisis parmi les étudiants des trois universités du royaume. Le roi accueillit leur demande et leur donna, pour chef, M. Vandamme, un des membres les plus distingués de la représentation nationale. Nous aurions désiré que les étudiants belges eussent suivi la même marche. En agissant ainsi, ils ne se seraient pas exposés à voir dénaturer leurs généreuses intentions. Mais plus on s'efforcera de les calomnier, plus ils sauront montrer de sagesse. Ils ne sortiront pas, nous en sommes persuadés, du cercle des démonstrations légales, et ils respecteront, en toute circonstance, les volontés du pays. Ils comprendront aussi qu'il ne faut point traiter avec une dédaigneuse indifférence les craintes de l'industrie et du commerce ébranlés par la crise financière qui vient d'éclater. Le calme est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. La fortune du pays dépend du rétablissement de la confiance et de la sécurité.

C'est avec plaisir que nous apprenons que des listes de souscription pour les pauvres, si nombreux cet hiver, circulent parmi les étudiants de notre université. Ce sont les élèves en droit qui ont donné l'exemple pour cet acte de bienfaisance. Nous sommes certains d'avance que les autres facultés ne resteront pas non plus en arrière.

Une proposition a été déposée sur le bureau de la chambre par M. H. de Brouckere. Nous croyons savoir qu'elle a pour but de faire déclarer que les examens pour le grade de docteur n'auront lieu jusqu'à la fin de l'année 1859 que sur les matières qui étaient enseignées dans les universités et qui formaient l'objet des cours dont la fréquentation était obligatoire lors de la promulgation de la loi du 27 septembre 1855.

La chambre a repris hier ses travaux en présence d'un très-petit nombre de membres; il était trois heures quand la séance a pu être ouverte, et l'on a constaté l'absence d'une quarantaine de représentants. La situation du pays semble cependant commander un peu plus d'exactitude.

Dans cette séance cinq projets de loi ont été présentés. Le premier, et le plus important, a pour objet d'ouvrir au ministre de la justice un crédit de cinq cent mille francs pour la construction d'un pénitencier spécial pour les jeunes délinquants. C'est l'exécution d'une des promesses contenues dans le discours du trône et la réalisation d'un progrès dont la Belgique prend encore l'honorable initiative.

Par les autres projets, M. le ministre de l'intérieur propose : 1^o de modifier la loi du 6 avril 1853 en ne soumettant plus qu'à un droit de 10 %, à la valeur les verres de table de moindre qualité; 2^o de séparer en deux communes distinctes la commune de Berchem Ste-Agathe (Brabant); 3^o de séparer également la commune de Gedinne (Namur); et 4^o d'allouer à son département un crédit supplémentaire de 50 mille francs.

La Chambre a abordé ensuite et a adopté le projet de ratification présenté par la commission qui a examiné la convention conclue avec M. Cockerill pour la cession de l'établissement de Seraing. Aucune discussion n'a précédé ce vote; il eut été pourtant à désirer que quelques débats vissent préciser à quel point doit s'arrêter l'intervention des Chambres dans la connaissance préalable d'actes de la nature de celui dont il s'agissait.

Après l'adoption qui a suivi de deux projets de crédits, la Chambre s'est ajournée à demain. (Indépendant.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Anvers, le 16 janvier, 5 heures

L'armée hollandaise a été de nouveau formée en trois divisions actives, la 1^{re} aura son quartier-général à Eindhoven, la 2^e au camp de Reyen, la 3^e à Bois-le-Duc, et la division mobile composée de troupes d'élite sous les ordres du duc de Saxe-Weimar est chargée d'observer toute la ligne depuis Westwezel jusqu'à Beverloo; c'est cette division qui était hier en bataille près de Postel.

Le quartier-général du prince d'Orange est à Tilbourg. Il y a fort peu de troupes belges sur les frontières.

Voici l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 19 janvier 1859, 5 heures du soir :

Alexandre, au contraire, dinait à l'anglaise, entre quatre et cinq heures.

L'heure des repas n'était pas fixée chez Joseph II. Il dinait à trois heures, à quatre heures, à cinq heures. En 1806, au jour de l'an, l'empereur François donna encore un grand dîner à midi.

En 1786, le bourgeois de Paris mangeait à deux heures, le marchand à trois, le noble à quatre heures.

En 1806, les Français, appartenant à la classe élevée, dinaient au Canada à quatre heures, opération qui, cinquante ans plus tôt, s'exécutait à midi.

Hyder-Ali, mort en 1782, dinait à dix heures du matin.

L'empereur de la Chine qui régnait en 1075, dinait à huit heures du matin et soupaient à deux heures après-midi.

Les repas de la classe distinguée se prennent, comme on sait, en ce moment, à Paris et à Londres, entre six et huit heures du soir : ce sont là les bornes extrêmes. Depuis que les soupers ont été de nouveau introduits dans les différents lieux, il est arrivé de voir ce dernier ouvrir la journée suivante, de manière que l'on soupaient, du moins en hiver, très souvent à l'heure où l'habitant des campagnes prend en été son repas du matin.

Le dîner, à des heures avancées, ne veut point prendre racine dans les petites villes d'Allemagne. Mais aussi long-temps que l'Allemand n'arrangera pas son principal repas de manière à clore à l'aise avec lui sa journée de travail, aussi long-temps qu'il n'emploiera pas à se récréer en société l'espace de temps qui s'écoule entre l'heure où il dînet l'heure où il se couche, il restera toujours un profane en gastronomie moderne.

Rapport des commissions des travaux publics et du contentieux,

a) Sur la demande des Hospices d'aliéner une parcelle de terrain à St-Christophe.

b) Sur la dépêche ministérielle relative au plan de la rue Jonckeu.

Statuer sur la nature du cautionnement du receveur communal.

Rapport de la commission des travaux publics sur les mesures préparatoires pour l'élargissement de la rue sous la Petite Tour.

Rapport sur le projet de la formation d'un corps de musique pour la garde civique.

Rapport de la commission de comptabilité,

a) Sur les comptes de la garde civique pour 1858;

b) Sur les projets de budget pour l'exercice de 1859.

Examen des contestations existantes entre la ville et les anciens entrepreneurs de l'éclairage.

La baisse sur les céréales continue à faire de rapides progrès. Pendant la semaine dernière, le prix moyen du froment sur les marchés réguliers est descendu à 25 fr. 48; c'est une différence de 57 centimes sur le prix moyen de la semaine précédente. Sur le seigle, la baisse, pour n'avoir pas été aussi forte, n'en a pas moins été sensible, elle est de 24 centimes (14 fr. 50 au lieu de 14 54.)

Sur le froment la baisse a été plus générale encore que dans la première semaine du mois, car le mouvement rétrograde s'est fait sentir sur tous les marchés, sans exception aucune. La plus forte baisse s'est remarquée à Bruxelles, où elle a été de 1 fr. 52 c.; à Bruges elle a été de 1 fr. 04, à Anvers de 48 centimes, à Mons de 54, à Liège de 55, à Gand de 26, à Hasselt de 20, à Arlon de 10, à Namur de 4 et à Louvain de 2 centimes seulement.

Pour le seigle, il y a eu baisse sur six marchés; à Bruxelles, où elle a été de 1 fr. 11, à Louvain de 1 fr., à Arlon de 29 centimes, à Liège de 25, à Bruges de 18 et à Mons de 17 centimes. Cette baisse a été atténuée par la hausse qui a eu lieu à Gand de 70 cent., à Anvers de 46, à Namur de 21 et à Hasselt de 20 cent.

Malgré une baisse qui est de près de deux francs sur le froment et d'un franc sur le seigle depuis le commencement de décembre, les marchés continuent à être fortement approvisionnés, et les ventes effectuées pendant la semaine (9,125 hect. de froment et 4,791 hec. de seigle), excèdent de près de deux mille hectolitres les ventes de la semaine correspondante de 1858. Ce double fait de l'abondance des approvisionnements et de la continuité de la baisse, est un éclatant démenti donné aux craintes répandues il y a quelques mois, sur l'insuffisance de la récolte.

Le gouverneur de la province de Liège, Vu les propositions de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du 16 courant, pour la fermeture des barrières établies sur les routes dans cette province.

Arrête : Les barrières placées sur les routes de la province de Liège, seront fermées aujourd'hui, 17 courant à minuit.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché à tous les bureaux des barrières.

Des exemplaires en seront adressés à MM. les bourgmestres des villes et des communes voisines des routes, ou traversées par celles-ci pour être publiés et affichés.

Liège, le 17 janvier 1859.

Baron VANDENSTEEN.

Encre nouvelle résistant aux agents chimiques, du professeur Traill.

L'auteur a communiqué sa découverte à la Société Royale d'Edimbourg (19 février 1858). Elle consiste à dissoudre du gluten de froment dans l'acide pyrolygineux mêlé à du noir de lampe. Cette encrue économique, est aisément colorable, d'une bonne teinte noire, coulant très bien, elle sèche rapidement et n'est guère enlevée par le frottement ni par les lavages à l'eau. La plupart des agents chimiques ne l'altèrent point, même après soixante-deux heures de contact.

Avec la chaleur les pieds transpirent et gonflent, aussi la chaussure tant soit elle bien faite comprime-t-elle fortement les pieds; de là des cors, des oignons et toutes les infirmités pédestres qui donnent aux personnes qui marchent dans les rues la physionomie d'une collection de boîtes ou d'estropiés. Nous recommandons à ces personnes l'usage du taffetas gommé préparé par M. Paul Gage à Paris, rue de Grenelle St.-Germain, n^o 15. Ce taffetas jouit d'une réputation méritée que lui ont valu son efficacité constante et le suffrage des personnes les plus recommandables de la société (1).

(1) Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour; Bossut, père, pharmacien à Tournay; Courtois, pharmacien à Tournay.

La mort de la princesse Marie a inspiré à un jeune poète. M. T., les strophes suivantes, qui expriment des pensées nobles et touchantes et des sentiments que nous partageons :

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes filles!
V. Hugo.

Elle était jeune, belle, et s'appelait Marie...
Sur elle tous les cœurs avaient mis tant d'amour,
Que tous la salueaient comme une sœur chérie!...
Elle est morte pourtant avant l'heure, flétrie
Comme le lys d'hier sous un soleil trop lourd.

Morte si belle, hélas! loin du soleil de France,
Où l'art la conviait à des rêves d'espoir!
On dit qu'elle songeait, dans ses heures d'absence,
Pauvre jeune princesse, en proie à la souffrance,
Au paternel château qu'elle voulait revoir!...

Au milieu du chemin Dieu veut qu'elle s'arrête...
Pourtant il lui restait à cueillir bien des fleurs!
Tout est-il donc si peu!... fille de roi, poète,
Plus rien de ces fleurons dont rayonnait sa tête,
Rien qu'un souvenir et des pleurs...

Son génie était grand ainsi que sa naissance;
Le marbre aimait sous son royal ciseau,
Et la mort, en frappant cette chère existence,
Laisse comme un trophée à l'orgueil de la France,
La Gloire et Jeanne d'Arc debout sur son tombeau!...

Et vous, qu'avec bonheur elle appelait sa mère,
Oh mère de douleurs! oh mère de bonté!
Vous qui portez la croix de gloire et de misère,
Reine crucifiée au sommet du Calvaire
Qu'on nomme royauté...

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC. — Paiement des intérêts de cautionnement. — Le ministre des finances informe les personnes que la chose concerne :

1° Que le paiement des intérêts, pour le second semestre de 1853, des capitaux inscrits au registre général des cautionnements, sera ouvert au bureau des directeurs du trésor, dans les diverses provinces, à dater du 25 mai prochain;

2° Que le paiement ne pourra cependant être fait que sur l'exhibition du titre d'inscription, dûment revêtu du visa de la cour des comptes;

3° Que le présent avis concerne également ceux des comptables qui ont fourni leur cautionnement, sous le gouvernement précédent, en inscription au grand-livre de la dette nationale active, établi à Amsterdam, et qui ont déjà reçu leur acte d'inscription au registre provisoire de ces cautionnements, dûment visé par la cour des comptes.

Bruxelles, le 14 janvier 1859.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 16 JANVIER.
 Naissances: 5 garçons, 2 filles.
 Décès: 5 garçons, 1 fille, 1 femme.
 Anne-Marie Trilliet, âgée de 48 ans, journalière, derrière St Pholien, épouse de Jh. Lt. Wäkin.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu-dî 17 janvier 1859, le SPECTACLE A LA COUR.
 MATHIAS, vaudeville.
 Le 1er acte de GUILLAUME TELL, grand opéra.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Vendredi 18, la 1re représentation de la reprise d'UN FER. AMOUR, vaudeville en trois actes.

Lundi 21, au bénéfice de Mme St-Ange, la première représentation de: ANNE DE BOULEN, opéra; les DEUX MAÎTRESSES, vaudeville.

En attendant GUSTAVE, l'AMBASSADRICE, le DOMINO NOIR, opéra; la DEMOISELLE MAJEURE A 50 ANS, le PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudevilles.

AVIS.

La chambre de commerce de Liège informe MM. les négociants qu'ils peuvent prendre connaissance au secrétariat, rue St-Jean-Baptiste n° 6, d'une lettre du ministre de l'intérieur, concernant des bateaux à vapeur à construire pour les îles Philippines.

ANNONCES.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien

Cabillaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière PHOTEL de Ville.

 **CHEVAL** à deux mains à VENDRE, quai d'Avroi, n° 586.

QUARTIER avec ou sans écurie, rue devant la Madelaine, n. 275. 179

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

A vendre de Gré à Gré

BONNE MAISON

AVEC COUR ET UN BEAU JARDIN, SISE A LIÈGE, RUE DU VERT-BOIS, On pourrait avoir la jouissance tout de suite et de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser au notaire BOULANGER, chargé de cette VENTE, à Liège, rue Hors-Château, n. 35. 36

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS de CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE, RUE VINAVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE:

RUY-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol. in 18, papier vélin satiné, 1 fr.
 DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoine, 2 vol. in 8°, 12 fr.
 Au même établissement, atelier de reliures de toutes espèces à des prix très-moérés.

EAU DE BAYONNE
 DE
LANDSBERG et Cie.

Cette EAU a la rare propriété d'enlever de toutes les étoffes, tant en laine qu'en soie, etc., les taches de graisse, d'huile, de cambuy, crasse de cheveux, etc., sans changer aucune couleur; son odeur est agréable.

Le prix de la fiole, avec instruction pour s'en servir, est de 2 francs.

DÉPOT

Chez L. GRANDMONT-DONDERS, impr.-libraire, rue Vinave-d'île, n° 15-45, à Liège.

M. DU SART notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 10 JANVIER courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

1° UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE DEVANT ST-THOMAS, N° 287,

Composée de 12 pièces à feu, avec deux bâtiments séparés, deux caves et trois caves moyennant 14,500 francs.

Et 2° Une AUTRE, située même rue St-Thomas à Liège, n° 258, ayant 7 pièces à feu, cour, pompe, etc., moyennant 6000 francs, et qu'on peut surenchérir en vertu des conditions de la VENTE dans les dix jours l'une ou l'autre de ces MAISONS d'un vingtième.

S'adresser audit M. DUSART. 41

PARFUMERIE.

GILLON-NOSENT, rue Pont-d'île, n° 32,

vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie: savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline moussoux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal moussoux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant où l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les taches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavande double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Graisse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau.

L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

POGONOTOMIE.

Voici une saison où l'on ne se rase pas sans quelque peine. La barbe est plus dure, la peau plus sensible, le meilleur rasoir fait mal; mais si vous voulez exécuter cette opération désagréable et douloureuse, surtout en hiver, il faut vous servir d'un Cuir tendu et de la Tablette-Métallique de BERGHOFFER, coutelier breveté, et vous serez étonné de la facilité avec laquelle la barbe la plus dure et la plus difficile disparaît sous le rasoir, sans faire éprouver de douleur ni difficulté.

Le DEPOT est chez M. THOMAS, fils, coiffeur, Md. de nouveautés, rue Pont-d'île, n. 1, à Liège. 1812

PROVINCE DE LIÈGE.

AVIS.

Le 18 Janvier 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement, à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à l'ADJUDICATION aux enchères, et à l'extinction des feux, de la perception de la taxe de la barrière sur la route d'Aubel à la Minerie, au poteau qui sera placé sur le pont de la Berwinne.

Le bail commencera à courir le 20 courant et finira au 31 décembre 1840.

Le cahier des charges qui est le même que celui pour toutes les barrières établies sur les routes de cette province, est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux des commissaires d'arrondissement.

Liège, le 8 janvier 1859.

AVIS.

Caisse d'Epargnes,

ÉTABLIE PLACE VERTE, N° 11-41, A LIÈGE,

1. En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1er au 28 février pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1er janvier 2,000 francs, y compris les intérêts. A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février, de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf heures à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1900 fr. et au-dessous, qui ne voudraient pas recevoir les intérêts échus au 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.

Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches excepté, de 10 heures à midi, et les remboursements se font les mardi et samedi, de midi à deux heures.

2. Par avis inséré dans les journaux en mars 1858, la direction de la société générale à Bruxelles, a informé les propriétaires de livrets, qu'à dater du 1er juin 1858, les sommes déposées au dessus de 500 frs., ne seront remboursées, en tout ou en partie, que 45 jours après la demande, qui devra être inscrite sur les livrets, ou, que s'ils voulaient être payés dans le délai de 8 jours, ils devront en faire la demande par écrit à M. le gouverneur de la société générale à Bruxelles: M. l'agent de ladite société se charge de faire parvenir les lettres qui doivent lui être remises (non cachetées) avant deux heures.

3. Le remboursement des sommes de 500 fr. et au dessous, se fera 8 jours après la demande, conformément à l'article sept du règlement inscrit aux livrets.

BOURSES.

PARIS, LE 15 JANVIER.

Trois p. c.	79	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 40	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 60	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2035		Dette active.	17 5/4
Obl. la vil. de Par. 1175		Id. passive.	4
Emprunt belge.	100	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	90 45
Banque de Belgiq.	605	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

LONDRES, LE 14 JANVIER.

5 % consolidés.	94 5/8	Différées.	7 5/8
Belge. 1852.	99 1/4	Passives.	4 1/8
Holl. Dette active.	54 1/4	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	77 1/2
Id. 3 p. c.	21 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	17 1/8		

AMSTERDAM, LE 15 JANVIER.

HOLL. Dette activ.	100 1/2	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	53 15/16	POLONGE L. B. 500	122 5/4
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	124 1/2
Billet de change.	25	ESPAGNE E. Ard.	16 1/16
Obl. synd. d'am	94 1/2	Dito grd.	—
Id. 5 1/2.	—	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 1/8	anc.	5 1/16
Id. nouvelle.	—	passive.	4 5/16
Russie. Hope et Co	105 5/4	AUTR. Métall. 5.	104 1/2
Id. 1829, 5.	105 5/4	BRES. Obl. à Lond.	77 1/2
Inscr. au gr. livre	71 5/4		

ANVERS, LE 16 JANVIER.

ANVERS. Det. act.	104	ANVERS. Em. à Berl.	122 1/2 et
Id. det. diff.	50	NAPLES. Cert. Fal.	95 et
Empr. de 48 mill.	98 5/8 5/8	ET. ROM. Lev. 1852.	100 5/8
Id. de 50 mill.	88 5/8	ET. A. 1854.	99 1/4
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembourse.	—		
AUTRICHE. Métall.	107 1/2		
Lots de fl. 100.	558		
Id. 500.	464		
Id. 500.	825		
Polog. Lots fl. 500	120 1/2		
Id. 500.	158 1/2		
BRES. Em. L. 1854.	77 1/2		
ESPAGNE. Ardoin.	16 5/8		
Dette passiv. 1854.	—		
Id. différée.	5		
DANEMARC. E. Notf.	95		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/8 p	A
Id. 2 mois.	—	A
Rotterd. C. jours.	1 1/4 p	A
Id. 2 mois.	—	A
Paris. C. jours. pair	—	A
Id. 2 mois.	7/8 0/10 p	A
Londres. C. jours.	59/9	A
Id. 2 mois.	—	A
Francfort. C. jours	56	A
Id. 3 mois.	55 5/8	A
Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 16 JANVIER.

Dette active 2 1/2	53	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	98 5/4	Tapis.	—
Ejn courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	88 1/2	Mutualité.	106 7/8
Id. de 57 mil.	67 1/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Moncéaux.	—
Act. de la Soc. G.	756	Act. Réunies.	55
Emp. de Paris.	1600	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	101 1/2	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	97	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Selessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	111	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	107
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95
Chem. de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 1/2
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chateleau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Beffers.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	76 5/4
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	100 1/2

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 639, à Liège.